

Le 30 novembre 2017



### Frais pour inscriptions tardives 2018

Considérant les différents frais et obligations auxquelles le Club de soccer doit faire face lors des inscriptions des équipes ainsi que celle des joueurs et joueuses, le Club de soccer chargera des frais de retard pour les inscriptions tardives.

Les frais de retard d'un montant de 25\$ seront applicables à partir du :

- 1<sup>er</sup> mai 2018 pour la ligue locale (U4 à U8)
- 1<sup>er</sup> mars 2018 pour la ligue compétitive (U9 et +)

Merci.